

# NEXUS

Renseignements et  
demande de participation

---



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada



United States  
of America

Dans cette publication, toutes les expressions désignant des personnes visent à fois les hommes et les femmes.

The English version of this publication is entitled  
*NEXUS - Information and Application Form.*

**L**e programme NEXUS découle de l'Accord du Canada et des États-Unis sur leur frontière commune. Cet accord prévoit des programmes visant à promouvoir le commerce, le tourisme et les déplacements entre les deux pays.

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), et le United States Customs and Border Protection (CBP) collaborent à ce programme conjoint pour simplifier le passage à la frontière des voyageurs à faible risque approuvés au préalable.

## **Quels sont les avantages?**

Si votre demande d'adhésion au programme NEXUS est acceptée, vous recevrez une carte d'identité vous permettant :

- d'utiliser les voies réservées aux participants au programme NEXUS, au Canada et aux États-Unis à condition que vous respectiez les exigences des deux pays;
- de traverser la frontière sans subir l'interrogatoire habituel de la part des agents des douanes et de l'immigration.

Comme NEXUS est un programme conjoint entre le Canada et les États-Unis, vous n'avez qu'un seul formulaire à remplir.

## **Qui est admissible?**

Vous pouvez faire une demande d'adhésion au programme NEXUS si vous êtes un citoyen ou un résident permanent en règle du Canada ou des États-Unis ou si vous êtes en mesure de démontrer la nécessité d'utiliser les voies réservées aux participants du programme NEXUS.

Vous ne pouvez pas participer au programme si :

- vous n'êtes pas admissible aux termes des lois du Canada et des États-Unis applicables en matière d'immigration;
- vous avez fourni des renseignements incomplets ou inexacts dans votre demande;

- vous avez été reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un pays quelconque et vous n'avez pas obtenu de réhabilitation;
- vous avez enfreint les dispositions législatives en matière de douanes ou d'immigration;
- vous avez omis de respecter d'autres exigences du programme NEXUS.

Votre demande d'adhésion doit être acceptée par les deux pays. Si vous ne répondez pas aux exigences, elle sera refusée.

## **Comment dois je procéder pour déclarer des marchandises?**

En tant que participant au programme NEXUS, vous devez, en tout temps, déclarer toutes les marchandises que vous importez, et ce, peu importe si vous traversez la frontière aux États-Unis ou au Canada.

Si vous entrez aux États-Unis et si vous importez des marchandises destinées à votre usage personnel, vous pouvez effectuer une déclaration de vive voix à l'agent. Pour obtenir plus de renseignements, les résidents des États-Unis devraient consulter la brochure américaine intitulée *Know Before You Go* et les résidents du Canada qui se rendent aux États-Unis devraient consulter la publication intitulée *Visiting the United States*.

Si vous êtes un résident du Canada et que vous revenez des États-Unis avec des marchandises que vous avez achetées à l'étranger, lesquelles vous désirez importer pour votre usage personnel, vous devez remplir l'une de vos *Cartes de déclaration des voyageurs* avant d'arriver et déposer celle ci dans la boîte prévue à cette fin au poste de contrôle. Nous porterons n'importe lequel des droits et taxes à payer au compte de votre carte de crédit. Vous pouvez également, si vous le désirez, utiliser une voie régulière pour déclarer et rendre compte de vos marchandises. Pour obtenir plus de renseignements à propos de l'importation de marchandises au Canada, consultez la brochure de l'ASFC intitulée *Je déclare*.

Si vous êtes un résident des États-Unis et que vous importez au Canada des marchandises dont la valeur dépasse le montant auquel vous avez droit, vous devez utiliser une voie normale. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la brochure de l'ASFC intitulée *Renseignements pour les visiteurs au Canada et résidents saisonniers*.

## **Y a t il des restrictions en matière d'importation?**

- Vous ne pouvez pas importer des armes ou armes à feu soumises à un contrôle, réglementées ou prohibées, y compris du gaz mace, du gaz poivré et des matraques électroniques.
- Vous ne pouvez pas importer des marchandises, des animaux ou des plantes soumis à un contrôle, réglementés ou prohibés, notamment des substances soumises à un contrôle, réglementées ou prohibées, des animaux ou des espèces en voie de disparition, ainsi que des fruits et légumes réglementés. Pour obtenir plus de renseignements, consultez les brochures mentionnées ci-dessus.
- Si vous avez sur vous plus de 10 000 \$US en devises et en instruments monétaires et que vous désirez les apporter aux États Unis ou les sortir de ce pays, vous devez utiliser une voie régulière pour faire une déclaration au CBP.
- Vous devez vous présenter, en personne, à un agent des services frontaliers canadien si vous faites l'importation ou l'exportation de devises et d'instruments monétaires d'une valeur de 10 000 \$CAN ou plus. Vous ne devez pas utiliser les voies réservées aux participants NEXUS pour faire une déclaration de devises et d'instruments monétaires. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la brochure de l'ASFC intitulée *Vous passez la frontière avec 10 000 \$ ou plus?*

- Vous devez utiliser une voie régulière pour déclarer des marchandises, de l'équipement, des articles de promotion et des échantillons commerciaux. Les ordinateurs portatifs, les porte documents, les notes et autres articles semblables utilisés dans l'exercice de vos fonctions sont exclus.

## **Comment dois je procéder pour participer au programme?**

La participation à ce programme est strictement volontaire. Si vous choisissez de remplir le formulaire de demande d'adhésion ci joint, les renseignements fournis seront utilisés pour déterminer votre admissibilité au programme NEXUS. Si vous êtes admissible, vous serez invité à vous présenter au bureau d'inscription, où nous :

- examinerons les renseignements contenus dans votre demande d'adhésion pour vérifier s'ils sont toujours valides;
- examinerons les documents comme les preuves de citoyenneté ou de résidence, les permis de travail ou les visas;
- prendrons vos empreintes;
- prendrons votre photo et vous remettrons une carte d'identité NEXUS si votre demande d'adhésion est approuvée;
- assurerons que vous comprenez bien les modalités et conditions du programme NEXUS.

## **Remplir le formulaire de demande**

Toute personne désirant participer au programme NEXUS doit remplir un formulaire de demande distinct. Dans le cas des enfants âgés de moins de 18 ans, ce sont les parents ou les tuteurs qui doivent remplir le formulaire.

Les sections ci-après comportent des renseignements à propos de certaines parties du formulaire de demande pouvant exiger des explications.

**Langue préférée** - Indiquez s'il s'agit du français ou de l'anglais. Nous correspondrons avec vous dans la langue de votre choix, conformément à la législation canadienne.

### **Section A - Renseignements personnels**

**Autres noms utilisés** - Si vous avez déjà changé de nom (entre autres par suite d'un mariage), indiquez les noms utilisés auparavant.

**Citoyenneté et lieu de résidence** - Indiquez si vous êtes un citoyen du Canada, des États-Unis ou d'un autre pays. Cochez la case correspondant à votre pays de résidence.

**Preuve de citoyenneté et de résidence** - Assurez vous de produire une preuve de citoyenneté, de résidence et de statut d'immigrant comme le demande le formulaire. Citons, à titre d'exemple de preuve de citoyenneté canadienne ou américaine acceptable, un certificat de naissance et une carte d'identité avec photo, un passeport, un certificat ou une carte de citoyenneté, un certificat d'enregistrement d'une naissance à l'étranger ou un certificat de naturalisation. Citons, à titre d'exemple de preuve de résidence permanente au Canada ou aux États-Unis, une fiche d'établissement au Canada, une carte valide de résident permanent ou un permis de retour pour résident permanent du Canada, ainsi qu'une carte de résident permanent des États-Unis.

Cochez  le genre de document que vous avez obtenu et qui indique votre citoyenneté et votre lieu de résidence. Indiquez le numéro de ce document et la date d'expiration, s'il y a lieu.

**Veillez joindre les copies de ces documents à votre demande.** Nous vous demanderons également de produire les documents originaux au centre d'inscription, lors de l'entrevue.

## **Section B - Adresse des cinq dernières années**

Vous devez indiquer votre adresse pour les cinq dernières années. Utilisez les espaces prévus à cette fin, en commençant par votre adresse actuelle. Joignez une feuille supplémentaire au besoin.

## **Section C - Antécédents professionnels pour les cinq dernières années**

Indiquez vos antécédents professionnels pour les cinq dernières années. Utilisez les espaces prévus à cette fin, en commençant par votre employeur actuel, et joignez une feuille supplémentaire au besoin.

Vous pouvez participer au programme NEXUS même si vous n'avez pas d'emploi, à condition que vous remplissiez les autres conditions d'admissibilité des États-Unis et du Canada et que vous respectiez toutes les autres exigences du programme NEXUS.

## **Section D - Renseignements supplémentaires**

Indiquez toute condamnation, dans tout pays, pour laquelle vous n'avez pas obtenu une réhabilitation, y compris les infractions aux lois sur l'immigration et les douanes. Dans le cas des vérifications des antécédents aux États-Unis, vous pourriez être soumis à un interrogatoire à propos de vos antécédents criminels, notamment en cas d'arrestation et de réhabilitation, ce qui pourrait vous exclure du programme NEXUS.

## **Section E - Renseignements à propos du véhicule**

Inscrivez le nom du propriétaire inscrit, la marque, le modèle, l'année, le numéro d'immatriculation, ainsi que la province ou l'État pour tous les véhicules que vous comptez utiliser. Si vous n'avez pas de véhicule à inscrire, vous ne serez pas exclu du programme si vous êtes d'autre part admissible aux États-Unis et au Canada et que vous remplissez toutes les autres exigences du programme NEXUS.

## Section F - Parents qui n'ont pas la garde des enfants

Conformément aux exigences canadiennes, les parents ou tuteurs qui n'ont pas la garde d'un enfant âgé de moins de 18 ans et qui présentent une demande pour le compte de celui-ci doivent joindre une copie des documents juridiques applicables indiquant qui en a la garde ou une copie notariée du consentement du parent ou du tuteur en vue de l'inscription de cet enfant au programme NEXUS.

## Section G - Attestation

Les lois protégeant les renseignements personnels recueillis par les organismes gouvernementaux varient considérablement au Canada et aux États-Unis. Vous devez donc lire attentivement les déclarations des États-Unis et du Canada en matière de protection des renseignements personnels, ainsi que la case d'attestation du formulaire d'adhésion. Veuillez signer cette section et y inscrire la date. Dans le cas d'un enfant âgé de moins de 18 ans, c'est le parent ou le tuteur qui doit signer la case de l'attestation.

La *Privacy Act* américaine s'applique aux citoyens et résidents permanents américains, y compris les Canadiens et autres ressortissants dans ces deux catégories. La *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada s'applique à toute personne qui s'inscrirait dans la portion canadienne du programme.

## Section H - Paiement des droits d'adhésion

Chaque demandeur individuel doit déboursier un montant non remboursable de 80 \$CAN ou de 50 \$US pour **une période de cinq ans**. Ce montant est réparti équitablement entre les deux pays et inclut les frais d'adhésion de 25 \$US pour les programmes prévoyant des voies réservées aux voyageurs, ainsi qu'un montant de 40 \$CAN exigé par le Canada. Il n'y a pas de frais dans le cas des enfants âgés de moins de 18 ans. Le montant total couvre les frais de traitement de la demande de participation et inclut un ou plusieurs des services suivants :

- le traitement du formulaire de demande de participation;

- le traitement du paiement;
- le contrôle de sécurité requis;
- la révision des documents.

Le paiement des droits n'est pas une garantie que la demande de participation sera approuvée et que l'adhésion sera accordée.

Joignez un mandat international ou un chèque certifié pour le montant total, en dollars canadiens ou américains, payable au Receveur général du Canada. Si vous postez votre demande vous pouvez indiquer un numéro de carte Visa, MasterCard ou AMEX et apposer votre signature. Le gouvernement du Canada traite tous les paiements pour le programme NEXUS au nom de tous les organismes impliqués. Les paiements par carte de crédit des États-Unis sont traités en monnaie canadienne seulement. Par conséquent, veuillez noter que le montant de 50 \$US pourrait fluctuer, selon le taux de change.

Votre demande sera traitée plus rapidement si vous l'envoyez par courrier ou par télécopieur à l'adresse canadienne appropriée indiquée à la fin de la présente brochure et au verso du formulaire de demande d'adhésion.

## **Quels sont les autres renseignements utiles?**

Si vous utilisez une voie réservée aux participants au programme NEXUS, toutes les personnes à bord de votre véhicule doivent également participer au programme NEXUS.

Nous prendrons les empreintes de vos deux index. Nous pourrions également prendre les empreintes de tous vos doigts pour vérifier votre identité. Nous pourrions transmettre vos empreintes, ainsi que les renseignements personnels que vous nous communiquez, à d'autres organismes gouvernementaux et organismes chargés de l'application de la loi.

Votre demande peut être refusée si vous ne respectez pas les critères d'admissibilité canadiens et américains du programme NEXUS.

Votre carte NEXUS n'est pas un document de voyage. Votre période autorisée d'admissibilité aux États-Unis ou au Canada varie selon votre statut d'immigrant dans chaque pays (p. ex., visiteur, travailleur autorisé, résident permanent) ou selon votre citoyenneté. Votre citoyenneté et votre statut d'immigrant doivent être valides en tout temps et vous devez détenir les documents appropriés en matière d'immigration et d'identité en plus de votre carte NEXUS. Ces documents peuvent être un passeport (exigible dans le cas de certains pays), un certificat de naissance, un visa, une carte de résident permanent, un permis de travail et d'autres documents connexes.

## **Pénalités applicables en cas de communication de renseignements erronés**

Si votre demande d'adhésion au programme NEXUS ne renferme pas des renseignements véridiques, précis et complets, il se pourrait que votre adhésion soit refusée. La législation prévoit des peines sévères si vous communiquez en toute connaissance de cause et intentionnellement de faux renseignements, si vous cachez des faits importants ou si vous utilisez un faux document pour produire votre demande d'adhésion. Une fausse déclaration peut également entraîner le refus de votre demande et de toute autre demande que vous pourriez présenter pour obtenir des avantages selon les lois sur l'immigration américaines.

Seuls les participants autorisés peuvent utiliser les voies réservées dans le cadre du programme NEXUS. Les autres personnes doivent utiliser les voies normales lorsqu'elles voyagent. En tant que participant au programme NEXUS, vous pouvez faire l'objet de vérifications de l'observation en tout temps lorsque vous traversez la frontière.

## Conditions applicables en ce qui a trait aux voies réservées aux États-Unis

Les demandeurs reconnaissent que s'ils ne respectent pas les conditions applicables dans le cadre de ce programme ou les exigences d'une loi ou d'un règlement du Federal Inspection Service ou s'ils sont jugés inadmissibles par les États-Unis, leur participation au programme NEXUS peut être annulée et ils peuvent être assujettis à d'autres sanctions, s'il y a lieu. Ces sanctions peuvent prendre la forme de poursuites au criminel, de retrait de l'adhésion, de pénalités au civil et de saisie de marchandises et de véhicules. Voici quelques unes des conditions à remplir par les demandeurs :

- a) respecter les lois des divers États, du gouvernement fédéral et des lois d'intérêt local en matière d'importation d'alcool et de produits agricoles, de détention et d'importation de substances soumises à un contrôle, ainsi que tout autre loi et règlement relevant d'un organisme fédéral;
- b) respecter toutes les exigences de la Loi dite *Immigration and Nationality Act*, telle que modifiée, ainsi que tous les règlements du Federal Inspection Service en matière de documentation.

Si vous ne respectez pas les modalités et conditions de ce programme, nous pouvons vous retirer vos privilèges et vous imposer des amendes et des pénalités et porter des accusations au criminel. Nous appliquerons rigoureusement la loi.

## **Adresses**

Vous pouvez envoyer votre demande par courrier à l'une des adresses suivantes :

### **Demandeurs de l'Alberta, du Montana, de la Colombie-Britannique et de Washington**

Programme NEXUS  
28-176th Street  
Surrey BC V3S 9R9  
CANADA

### **Demandeurs de l'Ontario, du Michigan et de New York**

Programme NEXUS  
Boîte postale 126  
Niagara Falls ON L2E 6T1  
CANADA

### **Demandeurs du Québec, du Vermont et de New York**

Programme NEXUS  
400, Place d'Youville  
Montréal QC H2Y 2C2  
CANADA

Pour en savoir plus à propos du programme NEXUS, composez le 1 866 NEXUS 26 (1 866 639-8726).

Pour obtenir des renseignements à propos du programme NEXUS, y compris le formulaire de demande d'adhésion, consultez le site Web de l'ASFC à [www.asfc.gc.ca/nexus](http://www.asfc.gc.ca/nexus).

## Remarques

Pensez à recycler!



**Imprimé au Canada**